



fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
6200 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26



[Edito]

GREVE pour l'emploi, les salaires, le service public. Contre l'austérité.

La politique d'austérité poursuivie par le gouvernement est renforcée depuis le pacte de responsabilité qui aura des conséquences désastreuses pour la fonction publique, ses agents et le service public rendu aux citoyens.

Après plusieurs années de blocage de la valeur du point d'indice, après l'augmentation des cotisations retraite, les suppressions d'effectifs, la dégradation des conditions de travail, les fonctionnaires et agents publics en ont assez !

A cela s'ajoutent les différentes déclarations concernant le blocage des carrières (promotions, avancement d'échelon, requalification), voire le gel des primes. Tout cela est inacceptable !

C'est pourquoi, face à ces attaques contre la fonction publique et ses agents, les organisations syndicales appellent l'ensemble des agents publics à cesser le travail le mardi 18 mars 2014 et à s'inscrire dans les actions interprofessionnelles et manifestations menées au plan local pour :

- > La reconnaissance du rôle de la fonction publique, de ses missions et du travail de ses agents,
- > L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,
- > La revalorisation de tous les salaires et le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat,
- > La création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services publics et l'arrêt des suppressions d'emplois en cours,
- > L'amélioration des conditions de travail.

Le SNUipp-FSU appelle tous les personnels à faire grève et à manifester nombreux, dans la rue le 18 mars 2014

Le SNUipp-FSU poursuivra la démarche unitaire la plus large possible en prévision des négociations sur les salaires et les carrières qui doivent débiter à la mi-mai.

**TOUTES ET TOUS EN GREVE ET AUX MANIFESTATIONS
LE 18 MARS 2014**

Date de dépôt :
le 05/03/14



Dominique Dauchot
Secrétaire départementale

[Sommaire]

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Vos élus vous rendent compte
- Page 3 : GREVE 18 mars
- Page 4 : Conditions de travail
- Page 5 : A vos agendas
- Pages 6 et 7 : Chantiers métier
- Page 8 : Difficulté scolaire
- Page 9 : Rythmes
- Page 10 : Education prioritaire
- Page 11 : Actu et nouveaux programmes
- Page 12 : Syndiquez-vous !

**Réunions d'informations syndicales,
et stages en page 5**



**POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**

[Instances : CAPD/CTSD] Vos élus vous rendent compte

REGLES MOUVEMENT : du « réchauffé » pas très digeste!

Lors de la CAPD*, le 30 janvier, nous avons étudié les règles du prochain mouvement.

Pour être bref, rien n'a changé par rapport à l'an dernier.

Des postes à profils, des postes bloqués, des extensions de vœux (on peut se retrouver sur un poste à titre définitif sans l'avoir demandé!), refus d'un 2nd temps du mouvement informatisé ... Ce que le **SNUipp-FSU 62** a dénoncé à maintes reprises.

Des difficultés sont annoncées pour les personnels qui participeront au mouvement y compris pour les personnels demandant des temps partiels.

C'est donc, sans hésiter, que le **SNUipp-FSU 62** a voté « contre » ces règles du mouvement, comme l'an dernier. Snudi-FO a voté contre également et le SE-Unsa s'est abstenu alors qu'il avait voté contre l'an dernier.

Remplissez la fiche de suivi « mouvement » sur notre site

Attention, dates à retenir pour le mouvement :

26 mars 2014 délai de rigueur	Date limite de retour des demandes de majoration de barème dans les cellules mouvement
Fin mars 2014	Transmission au bureau du mouvement des résultats des entretiens pour les postes à profil
Du 11 avril au 21 avril 2014	Ouverture du serveur
6 mai 2014	Diffusion des accusés de réception
9 mai 2014 ATTENTION	Retour des accusés de réception corrigés et signés. Uniquement en cas d'anomalie
13 mai 2014	Groupe de travail pour les bonifications au titre du handicap et du rapprochement de conjoint
30 mai 2014	CAPD* : Résultats des affectations issues du mouvement informatisé.
Le 1er juillet 2014	Groupe de travail phase d'ajustement (2 nd temps du mouvement)
Aout 2014	Derniers ajustements des affectations (3ème temps)

CARTE SCOLAIRE ET MOUVEMENT : NON AU REPORT !

La carte scolaire, initialement prévue en février, a été repoussée début avril (CTSD* le 10 avril), après les élections municipales. Nous sommes les seuls à être intervenus pour dénoncer ce report ! L'école était et doit rester une institution dont le calendrier doit être décroché des échéances politiques et électorales.

Une rentrée qui s'annonce très difficile : seulement 24 postes supplémentaires pour le département (74 pour l'académie !! contre 130 l'an dernier) ! Par rapport à toutes les suppressions subies dans le département, c'est une véritable provocation et un mépris des conditions de travail et d'enseignement de tous les personnels.

Cette dotation ne réussira même pas à compenser la hausse démographique.

Ce qui veut déjà dire que ce n'est pas à cette rentrée qu'on verra une quelconque baisse des effectifs, pourtant réclamée par les personnels pour de meilleures conditions d'apprentissage des élèves.

On ne verra pas non plus beaucoup de RASED rétablis, ni beaucoup plus de dispositifs « plus de maîtres que de classes », ni de scolarisation de moins de 3 ans fulgurante.

Remplissez la fiche de suivi « carte scolaire » sur notre site

CAPD* : Commission administrative paritaire départementale/ Instance qui étudie tout ce qui concerne la carrière des enseignants (mouvement, promotions, temps partiels, congés, postes adaptés...). **Lors des élections professionnelles, vous votez pour élire les représentants d'un syndicat comme le SNUipp.**

*CTSD : Comité Technique Spécial Départemental / Instance qui étudie tout ce qui concerne les moyens des écoles. **Lors des élections professionnelles, vous éliez vos représentants en votant pour une fédération syndicale : la FSU pour le SNUipp-FSU.**

18 mars : grève

[Salaires, emploi public]

Moins de fonctionnaires, travaillant plus et gagnant moins...ça suffit !

Une hausse des salaires, maintenant !

Salaires et pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2000

Prix : + 26 %

Point d'indice : +8,5%

Pouvoir d'achat : -14%

Depuis 2000, les revalorisations du point d'indice, base de notre salaire, ont été systématiquement inférieures à l'inflation. Depuis 2010, le point d'indice étant gelé, notre pouvoir d'achat a baissé de 6%. Et c'est sans compter la hausse des cotisations retraite issue des deux dernières réformes, qui grignote carrément le salaire net...

Dernière « trouvaille » : geler l'avancement des fonctionnaires... Peut-on vraiment croire qu'il s'agisse d'une simple provocation ?...

Une amélioration des conditions de travail, maintenant !

Pendant que les salaires baissent, le temps de travail augmente... Classes toujours surchargées, plus de charge de travail, multiplications des missions, plus de travail après la classe, plus de stress et de fatigue ...

Moins de formation continue...

Les projets de réforme de nos statuts n'arrangent rien !

Des emplois publics, maintenant !

Depuis plus de 10 ans, les gouvernements sabrent dans les effectifs de la fonction publique. Le résultat ? Des services publics dont la qualité se dégrade, au détriment des usagers ; des agents dont le travail s'alourdit, et qui subissent des pressions croissantes pour « faire mieux avec moins » ; des perspectives d'embauche en moins pour les jeunes, de toute façon peu attirés par les conditions faites aux fonctionnaires.



Effectifs des agents de l'État (fonction publique d'État)	Variation 2004 - 2011
Tous ministères	-29,7%
Éducation nationale et ens. sup.	-8,2%

EXIGEONS DE VRAIS CHANGEMENTS, MAINTENANT !

**GRÈVE NATIONALE
MARDI 18 MARS 2014**

Manifestation à Lille, 14h30, Porte de Paris

Pensez à réserver vos places dans le bus (circuits et détails sur 62.snuipp.fr)

[Conditions de travail]

Des conditions qui se dégradent...

Des classes chargées, une formation inexistante, des aides spécialisées qui disparaissent, un salaire déclassé, un pouvoir d'achat qui ne cesse de diminuer.... Et les rythmes qui viennent s'en mêler, des réunions par ci, par là, une amplitude de travail qui s'allonge et un travail invisible qui n'est pas reconnu !!

Halte à la surcharge de travail

Des cases et des tableaux à remplir, des missions qui s'éparpillent, des dossiers qui s'entassent, des injonctions qui s'accumulent, des préparations qui s'éternisent.... Attention, on s'épuise !!

Stop au caporalisme et aux contrôles tatillons

Ça suffit !!!

Contactez le SNUipp-FSU 62, ne vous laissez pas faire ! Dénoncez toutes ces situations qui ne sont plus vivables.

Nous agissons à tous les niveaux et dans toutes les instances, notamment en CHSCT (santé, sécurité et conditions de travail) pour défendre et améliorer vos conditions de travail

Remplacement

Intervention du SNUipp-FSU en CAPD du 20 février 2014 (extrait de notre déclaration)

« Le SNUipp-FSU 62 attire l'attention sur les problèmes de remplacements dans le département. Beaucoup de collègues et d'écoles nous ont fait part de ces situations. Ces difficultés, liées à un manque de remplaçants perturbent et rendent difficile la mission de service public qui est la nôtre. En effet, de nombreux enseignants ne sont pas remplacés. Comment assurer une continuité des apprentissages ? Comment assurer un enseignement de qualité dans des classes où il n'y a pas d'enseignant ou dans les nombreuses classes qui sont perturbées par la répartition des enfants sur l'école ? »

Par ailleurs, nous avons demandé à l'IA le nombre de journées non remplacées sur le département à cette date. Il a été dans l'impossibilité de nous donner une réponse. Motif invoqué : un problème informatique ! Pour le SNUipp-FSU 62, cela tombe à pic ... dans le pic des problèmes grandissants de remplacement !! Le SNUipp-FSU a exigé d'obtenir ces chiffres dès que l'informatique serait redevenu plus efficace !!

Remplacement : Remplir le formulaire en ligne pour nous permettre d'avoir un état du remplacement sur tout le département et agir !
Nous contacter pour toute difficulté.

Projet d'annualisation pour les remplaçants ?

Le décret a été repoussé mais l'IA continue d'affirmer que c'est le Pas de Calais qui est innovant en la matière, et que, l'annualisation du temps de travail des collègues remplaçants serait tout de même effective à court terme ! Nous rappelons à tous les collègues, qu'en l'état de la législation, dépasser les 24h obligatoires de service d'enseignement (hors 108h) par semaine est tout simplement illégal. **Appelez-nous en cas de problème.**

Calendrier scolaire

Le ministère dédaigne ses personnels et l'intérêt des élèves!

L'arrêté fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 est paru au journal officiel.

Le SNUipp FSU s'est prononcé contre les projets de calendrier au CSE du 16 janvier 2014. En effet, la reprise des enseignants le 29 août 2014 marque une attaque au statut et l'annualisation du temps de travail. Ce calendrier est d'autant moins acceptable

que le ministre a cédé aux professionnels du tourisme en aggravant les déséquilibres autour des vacances d'hiver et de printemps, notamment pour 2016/2017. A l'heure où le ministère impose sa réforme des rythmes, soi-disant pour l'intérêt de l'élève, il cède d'un autre côté au lobbying du tourisme en mettant en place pour 2016 un retour des vacances de Toussaint un vendredi, pour faire reprendre les élèves après les vacances de Noël un mardi... et le rythme de l'élève dans tout ça ? Entre économie et éducation, le ministre Peillon a choisi...

Animations pédagogiques

Ni animations obligatoires, ni animations prioritaires

Intervention du SNUipp-FSU en CAPD du 30 janvier 2014 (extrait de notre déclaration)

« Les enseignants ont besoin d'être revalorisés et de travailler en toute confiance. Le caporalisme et les contrôles tatillons doivent cesser.

Ce n'est pas un signe de confiance que vous avez envoyé cette semaine aux enseignants dans un courrier relatif aux réunions d'information syndicale. Ce n'est pas non plus un signe de dialogue social, tant prôné par le 1er ministre, que vous envoyez aux organisations syndicales. Le SNUipp-FSU 62 rappelle que le décret de 1982 a été modifié et qu'il permet une réunion supplémentaire par an. **Nous rappelons aussi qu'il n'y a pas d'animation pédagogique obligatoire, ni d'animation pédagogique prioritaire.** »

Nous contacter

Pour retrouver toute la déclaration du SNUipp-FSU en CAPD et toutes les infos et les modèles de courrier, rendez-vous sur notre site 62.snuipp.fr

Pensez à vérifier sur notre site les dates et lieux:
62.snuipp.fr

[A vos agendas ...]

Réunions d'information syndicale

- > 19 mars, 9h-12h : **Lillers**, salle Ste Cécile, place Jean Jaurès
- > 2 avril, 9h-12h : **Vendin-le-Vieil**, salle Evrard, rue Evrard
- > 16 avril, 9h-12h : **Montreuil**, Salle Gambetta, Mairie
- > mai et juin : consultez notre site 62.snuipp.fr

Vos droits : 3 réunions d'information syndicale par an

Vos obligations : prévenir l'IEN au moins une semaine à l'avance

Stages de formation syndicale

- > 14 mars, 9h-16h30 : **stage mouvement à Béthune**, salle de la Tannerie, rue de la Tannerie
- > 21 mars, 9h-16h30 : **stage débuts de carrière à l'ESPE d'Arras**, rue du Temple
- > 14 avril, 9h-16h30 : **stage mouvement à Lens**, salle J. Brel, rue de la Pérouse
- > 17 avril, 9h-16h30 : **stage « rythmes 2013 et 2014 » à St Martin les Boulogne**, Espace Emile Ducrocq, Mont Lambert, route de Desvres

Vos droits : 12 jours de stage de formation syndicale par an

Vos obligations : prévenir l'IA (par la voie hiérarchique) au moins un mois à l'avance

Université de Printemps à Amiens

Le SNUipp-FSU organise son université de printemps « grand Nord » à Amiens les 8 et 9 avril 2014.

Pour vous inscrire : nous contacter avant le 28 mars

Programme complet sur
notre site

<http://62.snuipp.fr/>

Suivez le fil de discussion
62.snuipp.fr



[Chantiers métier]

Conseillers pédagogiques en colère dans le 62

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu aux côtés des conseillers pédagogiques du Pas de Calais pour obtenir audience auprès de l'IA. Les conseillers pédagogiques sont en colère parce que :

> **leurs missions** premières se trouvent noyées par de multiples demandes institutionnelles et tâches administratives.

> **la revalorisation** : les conseillers pédagogiques déplorent une dégradation de leur rémunération et de leurs conditions d'exercice. Les indemnités qui régissent leurs fonctions sont insuffisantes, de même que leurs conditions matérielles. Les frais de déplacement ne couvrent pas leurs besoins. L'ISAE ne leur est pas versée.

> **le temps de travail** : la charge de travail va bien au-delà de leurs obligations de service et les conseillers pédagogiques réclament le maintien de leurs obligations de service à 36 semaines.

> **la formation** : les conseillers pédagogiques souhaitent avoir une vraie formation en lien avec la recherche pédagogique.

> **le recrutement** : les conseillers pédagogiques préféreraient un recrutement sur liste d'aptitude, plus équitable et transparent au niveau du mouvement, qu'un recrutement sur poste à profil.

Le SNUipp-FSU 62 a soutenu et continuera d'accompagner les conseillers pédagogiques sur ces revendications.

Formateurs

Rien de nouveau par rapport aux dernières discussions (cf. journal de décembre du SNUipp-FSU 62)

Mais attention, sur le terrain, avec la généralisation des nouveaux rythmes, les journées scolaires seront ramenées à moins de 6 heures alors que la décharge des PEMF est maintenue sur une seule journée : ce qui risque de réduire le volume horaire de décharge.

Cette situation est inacceptable !

Acteurs incontournables de la formation initiale pour laquelle ils s'investissent sans compter, les PEMF méritent reconnaissance et considération. Or, aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens d'exercer leur métier dans toutes ses dimensions.

Professeurs des écoles

Pour la majorité des PE, du réchauffé, rien de nouveau, pas de quoi améliorer les conditions de travail et le quotidien !!

Rien n'a changé !!

Conditions de travail ? Rien !

Le nombre de postes n'est pas à la hauteur, cela ne va pas faire baisser les effectifs.

Par contre, la charge de travail augmente et les injonctions et contrôles divers n'ont pas cessé !

Formation continue ? Rien !

Pour le SNUipp-FSU, M@gistère ne peut remplacer une formation solide alimentée notamment par les travaux de la recherche.

Salaires ? Rien de nouveau !

Ce n'est pas l'ISAE qui va combler le vide des dernières années de gel du point d'indice. D'autant que cette indemnité n'est même pas versée à chaque PE et reste bien insuffisante !

Quant à l'avancement, il faudrait un bon « coup d'accélérateur » pour que tous atteignent l'indice terminal 783 au rythme le plus rapide.

Attention danger !!

Le projet de décret sur le service des remplaçants et enseignants effectuant des compléments de service (décharge de direction, temps partiels) introduit une forme inacceptable d'annualisation du temps de travail des enseignants. Le SNUipp-FSU s'y est fermement opposé.

Pour reprendre confiance,

il va falloir faire beaucoup mieux M. le ministre !!!

Direction d'école

Des précisions concernant la programmation des régimes de décharges en 2015 et 2016

> Rentrée 2015 : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de trois classes et 1/3 de décharge hebdomadaire pour les écoles **élémentaires** à neuf classes.

> Rentrée 2016 : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de deux classes et 1/3 de décharge hebdomadaire pour **toutes** les écoles à huit classes (maternelle et élémentaire).

RASED

Les annonces ministérielles réaffirment l'importance des réseaux et des missions des maîtres E, maîtres G et psychologues scolaires auprès des élèves. Nous attendons avec impatience que cette annonce se concrétise très rapidement puisque jusqu'à présent, nous ne constatons aucun changement ! Nous veillerons, lors des opérations de carte scolaire et des départs en formation spécialisée, que ces bonnes intentions ne soient pas qu'une coquille vide!

SEGPA

Après un 1er groupe de travail entre le ministère et les organisations syndicales le 5 février, ce chantier a permis d'échanger sur la situation actuelle des SEGPA, et sur ses modes de fonctionnement.

Les demandes du SNUipp

Sur la structure :

Le SNUipp-FSU a insisté pour que la SEGPA soit confortée dans ses missions. Une orientation qui suppose :

> qu'elle reste une structure identifiée comme telle de l'enseignement adapté.
> que son recrutement commence dès la 6ème afin d'avoir le temps de construire un projet de formation et d'orientation pour les élèves sur les quatre années d'enseignement.
> de disposer de CDOEA de qualité, avec des secrétaires en nombres suffisant qui doivent être des enseignants spécialisés.

> L'orientation en fin de SEGPA doit être améliorée. Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir plus largement l'accès aux formations qualifiantes en lycée professionnel.

Pour les personnels :

Le SNUipp a rappelé ses revendications :

> d'un accès aux 18h et d'une

égalité de traitement avec les enseignants du 2nd degré s'agissant du taux des HSE > d'un versement de l'ISAE aux PE exerçant en SEGPA > d'une formation initiale et continue de qualité > d'un repositionnement des directeurs dans les équipes de direction

Le ministère a proposé un cadre de travail autour de ces thèmes :

> le diagnostic sur les SEGPA, à partir du rapport sur la grande difficulté scolaire et s'appuyant sur l'expertise des professionnels et des syndicats.
> le recrutement des élèves : quel public pour les SEGPA ? Quel recrutement ? quelles procédures ?

> le rôle de la classe de 6ème dans le fonctionnement de la SEGPA

> quelles orientations ? Quelles perspectives post-SEGPA ? > les EREA

A noter que la question des personnels (obligations réglementaires de service, indemnités...) et des formations spécialisées seront traitées dans le cadre des groupes de travail spécifiques déjà prévus.

Grande difficulté scolaire

SEGPA : Expérimentations ou fermetures inclusives ? Y a-t-il un vrai pilote pour les SEGPA ?

Depuis janvier 2012, le SNUipp-FSU a participé à différents groupes de travail départementaux concernant les SEGPA du Pas de Calais. Le SNUipp-FSU 62 a accueilli favorablement les créations d'ULIS mais a dénoncé fermement :

> **les fermetures progressives** des SEGPA où on a supprimé d'abord la 6^{ème} puis la 5^{ème} jusqu'à supprimer complètement la SEGPA. Il s'agit des SEGPA d'Auchy-les-Mines, de Noyelles-sous-Lens, de Bully-les-Mines et de Béthune Verlaine).

> **les réductions progressives** où on supprime la moitié des places en 6^{ème}, puis la moitié des places en 5^{ème} passant ainsi d'une SEGPA de 64 élèves à 48 élèves avec des ½ divisions en 6^{ème}/5^{ème} qu'on regroupe alors que l'on est sur des cycles et des programmes différents. Les 4^{ème} et 3^{ème} restent des divisions entières. Il s'agit des SEGPA de Frévent, de Guînes, de St Etienne au Mont, de Wimille, de Marquise.

> **les fermetures** de 2 divisions (6^{ème} et 5^{ème}) et de 2 ½ divisions (4^{ème} et 3^{ème}) à la SEGPA La Morinie de St omer passant ainsi d'une SEGPA de 128 places à 80 places.

Ce sont au total 384 places en moins pour les élèves en grande difficulté.

Avec le SNUipp-FSU 59, nous sommes intervenus à maintes reprises pour obtenir une audience intersyndicale à laquelle se sont joints Snetaa-FO/CNT/SNCL-FAEN/CGT/Sud/Snalc/SNFOL. Seule l'UNSA n'a pas voulu s'y associer. Le recteur y a préféré un groupe de travail, ce qui ne permettait pas à toutes les organisations syndicales d'y participer !

Lors de ce groupe académique, ce sont les nouvelles expérimentations pour lesquelles le Pas de Calais est « pilote » qui nous ont été proposées. Il s'agit d'accueillir les élèves en grande difficulté dans des 6ème ordinaires appelées « 6ème

inclusives ». Les enseignants spécialisés de la SEGPA agiraient en co-intervention avec les enseignants du 2nd degré pour aider ces élèves. Tout cela alors même que les élèves en grande difficulté seront répartis dans plusieurs classes en se partageant les 21h du PE spécialisé. D'autre part, 5h30 supplémentaires seront attribuées et gérées par le directeur de la SEGPA pour travailler en réseau avec les autres collègues.

Alors, encore une fermeture déguisée ? Une autre façon de récupérer des moyens ? Ou une réelle expérimentation dans l'intérêt des élèves ?

Ce que pense le SNUipp-FSU 62

> Les créations d'ULIS doivent s'accélérer : nous avons 130 CLIS dans le Pas de Calais pour seulement 37 ULIS collège à la rentrée prochaine.

> Les fermetures et réductions de divisions de SEGPA entraînent des sur-effectifs dans les SEGPA voisines : après fermeture de la SEGPA de Bully, on a créé une ½ division à la SEGPA de Grenay, par exemple, mais l'administration n'a pas doté suffisamment la SEGPA pour permettre d'effectuer tous les enseignements pour les élèves.

> On manque de solutions adaptées pour les élèves : autour d'Auchy les Mines, pas d'autres SEGPA plus proche que La Bassée (59) ou Wingles. Où iront les élèves en grande difficulté ?

> Envoyer les élèves en grande difficulté scolaire dans le cursus ordinaire en 6ème voire en 5ème pour n'envisager une place en SEGPA qu'à partir de la 4ème nous paraît risqué et destructeur pour ces élèves qui ont besoin d'une aide spécialisée constante avec des enseignements adaptés. On ne saurait se contenter d'un saupoudrage d'aides.

> L'administration se targue de laisser les moyens (pas de mesure de carte pour les SEGPA « expérimentales » mais nous annonce en même temps qu'elle ne connaît les budgets que pour une année. Alors qu'advient-il les années suivantes ?

> Le SNUipp-FSU 62 souhaite que la CDOEA continue d'exister et a réclamé lors des différents groupes de travail le renforcement de cette commission d'orientation. Les secrétaires de CDO, en nombre suffisant, doivent être des personnels enseignants. Le DASEN nous a expliqué qu'il avait du mal à recruter ces personnels. Le SNUipp-FSU n'est pas étonné au vu de leurs conditions de travail dégradées !

> Tout cela détériore les conditions d'apprentissage des élèves et nous craignons que le décrochage scolaire augmente. Cela détériore les conditions de travail des enseignants de SEGPA alors que celles-ci sont déjà difficiles.

Le SNUipp-FSU 62 n'est pas contre toute expérimentation, contrairement à ce dont pourraient nous accuser l'administration ou certains syndicats qui se disent réformistes, mais qui, en fait, se contentent d'accompagner les réformes. Le SNUipp-FSU sera exigeant et dénoncera toute récupération de moyens ou fermeture de SEGPA « déguisée ».

Nous écouterons les collègues sur le terrain et nous demandons à tous les collègues de SEGPA de nous faire remonter, par mail à snu62@snuipp.fr, leurs interrogations, leurs attentes et leurs revendications comme nous l'avons déjà fait lors de la réunion syndicale du 17 janvier où vous étiez venus nombreux.

2 départs en stage de formation seulement pour les psychologues scolaires

alors que l'IA-DASEN n'a qu'une explication : la formation coûte trop chère ! Pour le SNUipp-FSU 62, c'est inacceptable ! Car cela met à mal le service public qui ne peut plus remplir ses missions. Ce sont les conditions de travail des psychologues scolaires en poste qui vont encore se dégrader si tous les postes, déjà insuffisants, ne sont pas pourvus ! Ce sont les élèves les plus en difficulté qui vont en faire les frais ! Le SNUipp-FSU 62 a été le seul à le dénoncer clairement et fermement lors de la CAPD du 20 février.

2 départs en formation DDEEAS : insuffisant pour le SNUipp-FSU 62 !

Prochaine CAPD : le 14 mars 2014 pour les départs en CAPA-SH

Nous espérons vivement que les départs seront nombreux y compris pour les E et G, ce qui serait un signe fort pour le rétablissement et le renforcement des RASED que le SNUipp-FSU revendique depuis les suppressions de postes massives

[Rythmes]



Rythmes scolaires : les enseignants font leur bilan !

Face à l'obstination du ministère de ne pas écouter les enseignants, le SNUipp-FSU a pris l'initiative de produire un contre-rapport afin de porter la parole du terrain, en consultant les enseignants et les écoles à la fois ceux qui ont vécu un changement de rythmes à la rentrée 2013, et ceux qui sont dans la préparation de la rentrée 2014. Ce rapport, au constat édifiant, a été présenté en comité national le 12 février 2014.

Nous avons d'ores-et-déjà obtenu que le contre-rapport soit étudié lors de la prochaine séance qui aura lieu début avril.

Que pensent les enseignants ?

Les enseignants sont mécontents. La réforme se met souvent en place sans eux voire contre eux. 60 % des enseignants déclarent que l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi. Ceux-ci ont le sentiment de subir une réforme à marche forcée, d'être laissés pour compte.

75 % relatent une dégradation de leurs conditions de travail. Frais de

trajet et/ou de garde supplémentaires, partage non concerté des salles de classes, animations pédagogiques concerté des salles de classes, animations pédagogiques placées le mercredi après-midi ou le samedi matin, multiplication de réunions pour réguler les transitions prises sur leur temps personnel, temps des APC imposés par des municipalités...et cela s'ajoute au déclassement salarial vécu par la profession.

Les enseignants témoignent de réussites à la marge correspondant le plus souvent à un travail de concertation approfondie, à une prise en compte de l'avis des enseignants, dans des villes avec un tissu associatif développé, ou avec une grande expérience du périscolaire. Elles correspondent aussi à des villes de petites tailles avec une petite masse d'élèves et un petit nombre d'écoles où les mairies ont fait le choix d'investir financièrement à la hauteur nécessaire pour réussir.

Ce contre-rapport confirme notre analyse sur le fond de la réforme :

- > Les rythmes de l'enfant ne sont en rien respectés,
- > La mise en place de la réforme, sans péréquation, entraîne une dépense considérable à charge des familles,
- > Les inégalités territoriales vont se renforcer,
- > Les conditions de travail des enseignants se détériorent,
- > L'école devient l'enjeu d'intérêts politiques locaux,
- > En se désengageant, l'Etat ouvre la porte au privé et aux officines.
- > La non-obligation pour les écoles privées de mettre en place la semaine de 4 jours et demi créera encore plus d'inégalités et risque de vider certaines écoles primaires publiques. Deux poids deux mesures pour les écoliers en France ?

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU 62 continue de porter sa revendication d'abrogation et de réécriture du décret de la réforme des rythmes scolaires.

Manifestons à Paris avec les parents le samedi 15 mars à 15h



Le SNUipp-FSU 62 aux côtés des parents lors de la manifestation à Lens le 8 février

Rythmes Rentrée 2014 : le SNUipp 62 avec la FSU vote CONTRE

CDEN :

> Charte et convention départementale (en ligne) pour le partage des locaux : le SNUipp-FSU 62 a refusé de voter car ces documents ne font pas loi et, au final, ce sont les maires qui choisiront !

> Rythmes 2014 : le SNUipp a voté contre l'ensemble des organisations pour toutes les raisons de fond qui ont été évoquées dans l'article ci-dessus

mais aussi parce que nous savons que, dans le département, la concertation n'a pas toujours été réelle, que les enseignants n'ont pas toujours été écoutés voire entendus et qu'on est loin de l'intérêt de l'enfant.

Au total : 7 contre (dont la FSU) - 1 refus de vote - 11 abstentions (dont l'UNSA-SGEN-FCPE)

CTSD :

Rythmes 2014 : Vote du SNUipp-FSU CONTRE pour les mêmes raisons

Au total : 5 abstentions (SE-UNSA), 5 contre (4 SNUipp-FSU et 1 SGEN)

REP +, REP, exit les ECLAIR

Ce qu'en pense le SNUipp-FSU 62

La revalorisation de la prime REP est une première réponse, ainsi que la constitution de réseaux cohérents. Cependant, l'allègement du temps de travail devant élèves n'est acté que dans les réseaux REP +, n'est pas conséquent et pose le problème de qui sera en charge des élèves durant ces temps allégés pour les enseignants. De nouveaux postes de décharges de service doivent être budgétisés pour assurer ce décrochage temps enseignant/ temps élève.

De plus, beaucoup d'écoles, pourtant implantées dans des quartiers défavorisés, risquent de sortir du dispositif d'éducation prioritaire car rattachées à un collège scolarisant une majorité d'élèves venant de milieux favorisés. Certaines écoles risquent de sortir des réseaux pour des raisons budgétaires, et les enseignants perdront de fait leur indemnité, tout en continuant à travailler avec les mêmes élèves, plus nombreux, dans les mêmes quartiers. Ceci est inacceptable, à la fois pour les élèves concernés et les enseignants !

De plus, la copie du ministère sur l'éducation prioritaire ne mentionne nulle part le maintien de l'allègement des effectifs en REP. Or un allègement significatif est la condition sine qua non de la réussite des élèves, notamment en secteurs défavorisés.

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu et continuera d'intervenir auprès de l'IA pour connaître les modalités de mise en place, l'information qui sera faite aux personnels et la formation qui sera envisagée pour les équipes enseignantes, ainsi que la cartographie de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015.

EDUCATION PRIORITAIRE : BEAUCOUP D'INCERTITUDES...

1 000 réseaux (collège et écoles d'un même territoire) viendront remplacer l'organisation existante de l'éducation prioritaire : un premier cercle dit « REP+ » de 350 réseaux qui concentrent les plus grandes difficultés, et 650 « REP » où les difficultés seront "moins marquées".

100 réseaux seront expérimentés à la rentrée 2014 répondant au critère d'un indice social unique prenant en compte « le nombre de catégories socioprofessionnelles défavorisées, le

nombre d'élèves boursiers, la part des élèves résidant en zone urbaine sensible et celle des élèves arrivant en sixième avec au moins un an de retard. »

Ce sont les recteurs qui ont en charge de désigner les collèges qui relevant de ces nouveaux réseaux (et donc les écoles qui sont rattachées à ces collèges) en fonction d'un nombre fixé par le ministère.

3 réseaux seront expérimentés dans le Pas-de-Calais à la rentrée 2014 :

> secteur du collège Langevin- Wallon de Grenay

> secteur du collège Vauban à Calais

> secteur du collège Langevin à Boulogne-sur-Mer

A noter que durant cette année de mise en place progressive, il n'y aura pas de changement concernant la cartographie et les indemnités ZEP pour l'ensemble des réseaux existant déjà à la rentrée 2014.

La mise en place des réseaux s'accompagneraient de:

- une montée en puissance de la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui devrait en 2017 concerner 30% d'une classe d'âge ;
- la poursuite de l'implantation du « plus de maîtres que de classes » qui devrait concerner 7 000 écoles à la fin du quinquennat.

Mesures pour les personnels :

Du temps devant élèves libéré en REP+

- Un allègement du temps de service devant élèves de neuf journées par an pour les enseignants des écoles des « 350 REP+ » à la rentrée 2015 avec une première mise en œuvre dans 100 réseaux dès la rentrée 2014.

Revalorisation indemnitaire

- Doublement de l'indemnité ZEP pour les enseignants exerçant dans les futurs 350 «REP+ » qui passe donc de 1 156 à 2 300 euros ;
- Augmentation de 50% de cette même indemnité pour ceux qui exerçant dans les 650 futurs «REP » qui passe de 1156 à 1 700 euros.

A noter que normalement, en 2014, la part modulable ECLAIR devrait être répartie de manière égale entre les enseignants.

[Programmes]

Programmes, c'est pour quand ?

Rentrée 2015 pour la maternelle et rentrée 2016 pour l'élémentaire. Le ministre vient de décider de reporter les nouveaux programmes d'un an. De son côté, le SNUipp-FSU a obtenu des premiers changements pour la rentrée prochaine.

Le SNUipp-FSU, qui n'était pas demandeur de ce report, souhaite qu'il ne soit pas synonyme de « perte de temps ». Ce délai doit permettre d'enclencher des formations nécessaires aux enseignants.

De plus, la lourdeur des programmes et les difficultés à les décliner dans les classes dans le temps imparti nécessitent des ajustements. Dans ce sens, le SNUipp-FSU a d'ailleurs obtenu du ministre que les programmes d'élémentaire de 2008, fortement critiqués, fassent l'objet d'un premier toilettage pour la rentrée 2014 avant d'être totalement revus pour la

rentrée 2016.

Il a aussi obtenu qu'au cours de l'année scolaire prochaine, des formations soient dédiées à la mise en œuvre des futurs programmes de maternelle et que soient publiés des documents d'accompagnement. Une consultation des enseignants sur ces nouveaux programmes de maternelle sera par ailleurs organisée en octobre 2014.

Le SNUipp-FSU demande qu'elle se fasse en banalisant un temps de classe.

Formations et documents pédagogiques : les exigences du SNUipp

Pour le SNUipp, des nouveaux programmes améliorés, stabilisés et réalisables constituent une demande prioritaire des enseignants des écoles. Ce délai supplémentaire doit effectivement permettre la consultation des enseignants, le déploiement de formations et la diffusion de documents pédagogiques afin d'aider les enseignants à s'approprier les nouveaux contenus d'enseignement avant leur entrée en vigueur officielle.



La nouvelle feuille de route du CSP (conseil supérieur des programmes)

Le nouveau calendrier s'échelonne de 2014 à 2018.

Les programmes de maternelle devraient être publiés dès cet été mais pour une mise en application à la rentrée 2015 (et non 2014).

Les programmes de l'élémentaire subiront quelques aménagements pour la rentrée 2014 et seront revus complètement pour la rentrée 2016 (et non 2015).

[ACTU]

Questions de genre...

Depuis plusieurs mois, les rumeurs les plus farfelues circulent sur les questions de genre. Nous tenons à le rappeler : la « théorie du genre » n'existe pas ! Le genre est un concept que les scientifiques du monde entier utilisent pour étudier les sociétés et analyser la manière dont elles fabriquent la distinction entre les hommes et les femmes et créent des hiérarchies, des inégalités, des injustices.

Parce que le SNUipp-FSU considère qu'il faut lutter contre toutes les discriminations, et ce, dès le plus jeune âge, il a interpellé le Ministre qui nous a apporté son soutien.

+ d'infos sur <http://62.snuipp.fr>

	Votre cotisation en €	Coût réel Après déduction d'impôts en €
<i>Instituteur</i>		
8	140	47,60
9	147	50
10	155	52,70
11	172	58,50
<i>PE</i>		
3	135	45,90
4	140	47,60
5	145	49,30
6	155	52,70
7	165	56,10
8	178	60,50
9	188	63,90
10	200	68
11	220	74,80
<i>PE HC</i>		
1	170	57,80
2	188	63,90
3	200	68
4	212	72,10
5	230	78,20
6	245	83,20
7	260	88,40
<i>PEGC</i>		
6	140	47,60
7	147	50
8	154	52,30
9	159	54,10
10	170	57,80
11	180	61,20
<i>PEGC HC</i>		
5	205	69,70
6	220	74,80
<i>PEGC cl. excep.</i>		
2	225	76,50
3	235	79,90
4	245	83,30
5	260	88,40

Bulletin d'adhésion 2013/2014

Se syndiquer, c'est contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.

- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la

Fédération Syndicale Unitaire.

<u>Retraités</u>		
Pension inférieure à 1500 €	108	36,70
Pension inférieure à 2000 €	135	45,90
Pension supérieure à 2000 €	155	52,70
AVS / EVS	80	27,20
STAGIAIRE	80	27,20
1ère année Master	45	15,30
2ème année Master	45	15,30
Disponibilité	45	15,30
Congé parental	45	15,30

Temps partiel : Appliquez la formule :

[(cotisation temps plein - 75 €) x quotité] + 75 €

Réduction d'impôts

Désormais **66,66%** de la cotisation syndicale viennent chaque année en déduction directe du montant de votre impôt sur le revenu ou donne droit à un crédit d'impôt.

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot Rédaction : Alexandra Regniez Dehouck, Bernard Favril CPPAP 0415S07249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras

NOM.....

NOM de jeune fille.....

Prénom.....

Date de naissance.....Sexe : M F

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

E-mail.....Tél.:.....

Établissement scolaire de rattachement :.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Catégorie professionnelle :

instit. Adjoint spé. PE PE HC

PEGC PEGC HC PEGC CE

Directeur EMF/CPC/CPAIEN

ZIL TRS Retraité

Congé formation Disponibilité

CLD/CLM AVS / EVS ...

Echelon.....

Travaillez vous à temps partiel ? oui non

Si oui quotité%

Nomination à titre déf. à titre pro.

Montant de la cotisation.....€uros

par chèque(à l'ordre du SNUipp pas de calais)

plusieurs chèques

Je me syndique à la section Pas de Calais du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC.

Je demande au SNUipp Pas de Calais de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Pas de Calais.

Le..... Signature.....